



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 3 mars 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question orale à Monsieur le Premier Ministre au sujet du «KI-Dësch».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Françoise Kemp
Députée